

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 19 juillet 2024

Signatures des Contrats Territoriaux de Développement Durable (CTDD) : pour un accompagnement toujours plus fort et au plus près des territoires.

Jeudi 18 juillet 2024, Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, et les Présidents des EPCI, ont signé les contrats territoriaux de développement durable (CTDD) liant, sur 4 ans, le Département aux Communautés de communes, pour un accompagnement toujours plus fort et au plus près des besoins des territoires dans leurs projets de développement. Proximité et adaptabilité pour chaque territoire.

Depuis le mois de juillet 2021, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a inclus dans ses priorités une stratégie d'innovation pour continuer à préparer concrètement l'avenir des générations futures. A ce titre, le Département s'est engagé dans des contrats avec ses territoires en faisant de la transition écologique un moteur de l'économie locale et de dynamique territoriale.

Lionel Chauvin, Président, et Bertrand Barraud, Vice-président du Conseil départemental, ont d'abord présenté le bilan des CTDD précédents, notamment des réalisations structurantes pour nos territoires comme :

- ⇒ la création du **pôle enfance-jeunesse à Beauregard Vendon** (CTDD de Combrailles Sioule et Morge, **1,1 M€ du Département**),
- ⇒ le **centre aquatique de Thiers** (CTDD de Thiers Dore et Montagne, **1,8 M€ du Département**),
- ⇒ le **terrain de sport d'Olby** (CTDD de Dômes Sancy Artense, **102 500 € du Département**),
- ⇒ la création d'un **centre multi-accueil aux Martres-de-Veyre** (CTDD de Mond'Arverne Communauté, **400 820 € du Département**),
- ⇒ la création d'un **établissement d'accueil pour jeunes enfants à Riom** (CTDD de Riom Limagne et Volcans, **200 000 € du Département**).



Puis ils ont procédé à la signature des nouveaux CTDD pour la période 2023-2026 avec les Présidents des 13 EPCI (hors Clermont Auvergne Métropole, avec laquelle un CTDD a déjà été signé pour la période 2023-2026).

L'accompagnement des territoires par le Département est poursuivi et surtout **dé-multiplié tout d'abord sur le plan financier:**

⇒ **Doublement du fonds des Initiatives communales** (à destination des communes) : 48 M€ pour la période 2023/2026 (24 M€ pour 2019-2021)

⇒ **+40% pour l'enveloppe dédiée aux CTDD** (passant de 8,6 M€ à 11,9 M€).

Au-delà de l'appui financier, l'accompagnement est aussi renforcé en ingénierie financière (le Département aide dans les recherches de financements publics) et **technique** (à travers l'agence départementale d'ingénierie territoriale, ou ADIT 63). De manière plus générale, le Département accompagne les territoires également par la présence des agents de la collectivité au plus près des équipes techniques des EPCI et des communes.

Les CTDD signés ce 18 juillet 2024 portent sur **64 projets qui seront cofinancés par le Département du Puy-de-Dôme** et bénéficieront de cet accompagnement volontariste de la collectivité, pour répondre le plus précisément aux attentes et aux besoins spécifiques de chaque territoire.

Planification, pertinence, adaptabilité, nécessité et complémentarité sont les maîtres mots de ces CTDD par lesquels le Conseil départemental va au soutien des EPCI du Puy-de-Dôme.

Info +

Les CTDD ont été créés en 2015, s'inscrivant dans trois programmations (2015-2018, 2019-2021, et plan de relance 2022).

Depuis 2015: 178 projets soutenus au titre des CTDD, 35 M€ d'accompagnement du Département vers ses EPCI.

Planification 2023-2026 :

- ⇒ Tous les EPCI sont concernés
- ⇒ 64 projets identifiés

